



EXIT®

Herbicide résiduaire de pré-levée et de post-levée, pour surface perméable, EXIT associe deux matières actives avec 2 modes d'action complémentaires.



PROPRIETES ET MODE D'ACTION

EXIT® est un herbicide résiduaire destiné à lutter contre les mauvaises herbes pour des raisons sanitaires, sécuritaires et esthétiques.

EXIT® est absorbé par les feuilles et les racines de la plante et présente également une action anti-germinative. Dans nos essais, les meilleurs résultats sont obtenus en association avec un herbicide foliaire curatif non sélectif (par ex KRYPT 540)

Composition : 50 g/kg de Prosulfuron et 500 g/kg de Dicamba (sous forme de sel de sodium).

AMM N°2140124

Efficacité du Prosulfuron	Efficacité du Dicamba
Le Prosulfuron, de la famille des sulfonylurées, agit en bloquant la synthèse des acides aminés essentiels à la plante. La plante va cesser rapidement de grandir et dépérir.	Le Dicamba, de la famille des acides benzoïques, agit comme un analogue de l'auxine, en provoquant une croissance anarchique des cellules fatale aux adventices.

SPECTRE D'EFFICACITE

EXIT® permet de contrôler, un maximum d'adventices couramment rencontrées avec un plus sur la flore émergente (érigérons, trèfles, chardons, amarantes, carotte sauvage).

Annuelles et bisannuelles		Pluriannuelles et vivaces	
Achillée millefeuille	■	Laiterons	■
Amarantes	■	Luzernes	■
Ambroisie	■	Matricaires	■
Capselle bourse à pasteur	■	Millepertuis	■
Carotte	■	Morelle noire	■
Céraiste aggloméré	■	Panic pied de coq	■
Chénopodes	■	Paturins	■
Crépis	■	Picris	■
Dactyle aggloméré	■	Plantains	■
Digitaire sanguine	■	Ray-grass d'Italie	■
Erigeron du Canada	■	Renouée des oiseaux	■
Erodiums	■	Séneçons	■
Euphorbes	■	Sétaires	■
Fétuques	■	Stellaire	■
Géraniums	■	Véroniques	■
		Chardons	■
		Epilobes	■
		Liserons	■
		Pissenlit	■
		Potentille rampante	■
		Trèfles	■

■ Très bonne efficacité
 ■ Bonne efficacité
 ■ Efficacité bonne à variable
 ■ Efficacité moyenne
 ■ Efficacité insuffisante

Usages	Cibles	Dose	ZNT aquatique(1)
Désherbage PJT	Dicotylédones, annuelles, bisannuelles, graminées annuelles	300 g/ha	5 m
Désherbage total (DT) des sites industriels et voies ferrées			

Respecter l'Arrêté du 15 janvier 2021 relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques concernant les différentes surfaces PJT et DT à traiter.

(1) ZNT aquatique : Zone Non Traitée par rapport à un point d'eau temporaire ou permanent.

PÉRIODE D'UTILISATION

Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
		■	■	■	■						

Produit utilisable toute l'année mais de préférence à la période indiquée ci-dessus.

La société LANGUEDOC CHIMIE dispose d'un agrément d'entreprise exerçant une activité de distribution de produits phytopharmaceutiques. Agrément phytopharmaceutique N° LR 00209

Éliminer les déchets selon la réglementation en vigueur en privilégiant la valorisation ou le recyclage.

NOTA : Cette documentation est le résultat de nos connaissances et de nos expériences du produit. Elle est donnée à titre indicatif, mais n'engage pas notre responsabilité quant à son application dans chaque cas particulier. La Fiche de données de sécurité est disponible sur simple demande.

Le 13 03 2025



LANGUEDOC CHIMIE

ZI la Coupe – CS 90518 – 11100 NARBONNE / Tél 04 68 41 70 70

www.languedoc-chimie.com



EXIT®

Herbicide résiduaire de pré-levée et de post-levée, pour surface perméable, EXIT associe deux matières actives avec 2 modes d'action complémentaires.



PRÉCAUTION D'EMPLOI

- ✓ Lors de la pulvérisation, éviter toute projection directe sur les feuilles et les écorces vertes des arbres et arbustes à préserver, les bordures engazonnées et les massifs de fleurs. Éviter tout ruissellement de produit vers des cultures voisines.

Cible	Matériel de pulvérisation	Doses	Volumes d'eau	Surface traitée
Rampe de traitement	Pulvérisateur tracté	300 g de EXIT®	300 Litres	1 ha
Pulvérisateur à dos	Pulvérisateur à dos de 15 l	7,5 g de EXIT®	15 litres	250 m ²

- ✓ Introduire **EXIT®** en premier dans la cuve du pulvérisateur. Après dissolution complète, et si présence d'adventices, ajouter un herbicide foliaire curatif en maintenant l'agitation.
- ✓ Utiliser entre 250 à 400 litres d'eau par hectare sous une pression de 2 à 4 bars. Cette quantité sera déterminée à partir de l'étalonnage du pulvérisateur. Dans le cas de fortes infestations d'adventices, plus ou moins développées, utiliser la quantité de bouillie la plus élevée sans augmenter la pression.
- ✓ Traiter sur adventices développées en conditions poussantes, en dehors des heures chaudes de la journée, de préférence le soir. Exclure les périodes de gel.
- ✓ En cas de présence de vivaces sur la zone à traiter, les meilleurs résultats sont obtenus en association avec un herbicide foliaire curatif non sélectif. (par ex KRYPT 540).
- ✓ Ne pas traiter par temps pluvieux : 2 heures minimum sans pluie après application.
- ✓ Avant toute utilisation se référer aux étiquettes des produits.

Modalités d'application	Une application tous les ans sur surfaces perméables et sur 25% maximum de la surface pour les zones industriels et autres infrastructures ainsi que PJT.
Délai de rentrée	6 heures
Mélanges	En cas de mélanges, respecter la réglementation en vigueur
Formulation	Granulés dispersibles dans l'eau (WG)
Conditionnement	Bidon de 300 g



EMBALLAGES VIDES

Réemploi interdit. Bien vider le bidon, le rincer 3 fois à l'eau claire et mettre l'eau de rinçage dans la cuve de traitement. Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou un autre service de collecte spécifique. Se renseigner auprès de SYNGENTA pour connaître la société la plus proche de chez vous qui participe à cette collecte. Respecter la réglementation locale.

EXIT® - AMM N° 2140124 - Composition : 50 g/kg prosulfuron * + 500 g/kg dicamba (sel de sodium) * - P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux et du visage : se reporter au tableau de l'étiquette pour le détail des protections. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. Éviter les dérives de pulvérisation vers les plantes non-cibles adjacentes (voies ferrées uniquement). Spe 4 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur des surfaces imperméables telles que le bitume, le béton, les pavés et dans toute autre situation où le risque de ruissellement est important. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. Spe 2 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit sur plus de 25 % de la surface pour les usages «JEVI*Désherb. Total*Sites industriels et autres infrastructures» et «JEVI*Désherbage*PJT». © Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.phydata.com.



EXIT® Attention H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS :
UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC
PRECAUTION AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET
LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

La société **LANGUEDOC CHIMIE** dispose d'un agrément d'entreprise exerçant une activité de distribution de produits phytopharmaceutiques. Agrément phytopharmaceutique N° LR 00209

Éliminer les déchets selon la réglementation en vigueur en privilégiant la valorisation ou le recyclage.

NOTA : Cette documentation est le résultat de nos connaissances et de nos expériences du produit. Elle est donnée à titre indicatif, mais n'engage pas notre responsabilité quant à son application dans chaque cas particulier. La Fiche de données de sécurité est disponible sur simple demande.

13 03 2025



LANGUEDOC CHIMIE

ZI la Coupe – CS 90518 – 11100 NARBONNE / Tél 04 68 41 70 70

www.languedoc-chimie.com

